

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2319

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 35, après le mot :

« descriptif »

insérer les mots :

« précis et compréhensible »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de s'assurer que les personnes qui ont recours à la PMA soient parfaitement informées.